

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° O12/OP/2017

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau chargé de l'Eau, la Wilaya de la Région de l'Oriental, l'Agence du Bassin Hydraulique de la Moulouya, le Conseil Régional de l'Oriental, le Conseil Préfectoral d'Oujda-Angad et la Commune d'Oujda, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de protection des berges de oued Nachef et de oued Isly à Oujda, Préfecture d'Oujda-Angad, en lot unique.

**Lot : tronçon oued Nachef entre le pont ONCF et la confluence avec oued Isly.**

Dans ce cadre, il sera procédé, **Jeudi 8 Juin 2017 à 11 heures**, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre du siège de l'Agence de l'Oriental (adresse ci-avant) et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **Huit Cent Mille Dirhams (800 000,00 Dh)**. L'estimation des prestations est de : **Quarante-Sept Millions Huit Cent Vingt-Huit Mille Deux Cent Trente-Neuf Dirhams et vingt Centimes, Toutes Taxes Comprises (47 828 239,20 Dh TTC)**.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse sus-indiquée ;
- soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental ;
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, selon le système de qualification et classification des entreprises de BTP, dans l'un des secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigés
B	S	1 ou 2 ou 3
D	1	1 ou 2
E	1	1 ou 2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation.

Le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental ([www.oriental.ma](http://www.oriental.ma)).



AGENCE DE  
**L'ORIENTAL**

13, rue Mohamed Abdou - Oujda

Tél : (+212) 5 36 70 58 68

Fax : (+212) 5 36 71 92 30

Site web : [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma)